

## Solidarité entre les générations

**L**E VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE est le défi premier de notre société suisse et européenne. Plus lourd de conséquences que la mondialisation de l'économie qui n'est, après tout, qu'un changement d'échelle de la concurrence, plus inédit que l'informatique ou Internet qui ne sont que le dernier épisode du feuilleton de l'ingéniosité humaine. Le vieillissement démographique, comme le vieillissement individuel, appartient à l'ordre de l'irréversible. Même si le sujet est présent dans les préoccupations politiques – comment financer l'AVS, comment équilibrer les fonds de pension – il n'est traité que sectoriellement.

*Domaine public*, avec insistance, souhaite un réexamen global de la solidarité entre les générations.

Cette solidarité jusqu'ici s'est faite dans le sens naturel, celui de la génération active à la génération retraitée. Les relais de cette solidarité sont connus: AVS bien sûr, mais aussi l'assurance maladie. Un jeune coûte en frais médicaux moins qu'une personne âgée à cotisations égales. Aux rentes qu'une personne âgée reçoit s'ajoute l'avantage d'être exonéré des contributions liées à la vie active et retenues à la source comme l'AVS, l'AI, l'assurance chômage. Cette solidarité de jeunes à vieux a trouvé toute sa légitimité dans l'histoire économique. Sont encore bénéficiaires du régime social des générations qui ont connu la dureté des temps d'avant-guerre, de la guerre, de l'immédiat après-guerre. De surcroît la généralisation des fonds de pension est récente. Enfin, ce que reçoivent les personnes âgées n'est pas charité, non seulement parce qu'elles ont cotisé, mais parce qu'elles ont remis sans frais aux générations suivantes une économie en bon état de marche.

Cette solidarité, il faut se garder de la remettre en cause, mais constater qu'elle ne correspond plus exactement aux conditions initiales. Un exemple. Les fonds de pension, forts de leurs ré-

erves accumulées, mènent désormais une politique de placements plus active. Ils veulent des rendements élevés pour mieux équilibrer leurs charges et leurs risques (allongement de l'espérance de vie, risque d'inflation). Cette exigence de rendement pèse sur l'économie, accélère les restructurations et leurs conséquences sur l'emploi. D'autre part, les volées qui entrent en retraite sont toujours mieux couvertes, sous réserve des flagrantes poches de pauvreté. Dès lors il est légitime de se poser la question: la solidarité doit-elle être à sens unique, de jeunes à vieux? Sur certains points ne peut-elle pas être inversée: allant de vieux à jeunes?

Trois types de propositions ont jusqu'ici été présentées.

- Prévoir des financements spéciaux pour le troisième voire le quatrième âge. Citons: un financement ad hoc de l'assurance maladie des personnes les plus âgées; une assurance EMS payée dès le premier âge de la retraite, etc...

Ces propositions ont l'inconvénient majeur de casser la solidarité entre générations.

- Renoncer à l'exonération de certaines cotisations. A l'abri du chômage, les retraités pourraient cotiser encore à la LACI ou payer l'AVS sur leurs revenus AVS. Ces propositions rompent la logique de l'assuran-

*Domaine public,  
 avec insistance,  
 souhaite un réexamen  
 global de la solidarité  
 entre les générations*

ce qui veut qu'on cotise pour se prémunir contre un risque.

- Participer par le biais de la fiscalité indirecte. C'est l'avantage de la TVA. Mais il vaut la peine d'étudier la formule française d'une contribution de solidarité généralisée, prélevée à la source et touchant tous les revenus, y compris les rentes et, c'est d'importance, le revenu des capitaux. Encore faut-il que cette contribution soit affectée de manière claire à une institution sociale pour que l'effet de solidarité soit perceptible.

De toute façon, des cotisations, des retenues à la source, des impôts indirects ne pourront être perçus comme contribution solidaire s'il n'y a pas préalablement un large débat public. L'ouvrir, c'est le premier enjeu. AG

# Avec EVM, la droite a perdu son effet domino

*Le vote scolaire du dernier week-end a bousculé quelques traditions vaudoises: malgré les discours des référendaires, le projet EVM a échappé au face à face gauche-droite, aux caricatures simplistes, à la valorisation jusqu'au boutiste des particularismes d'antan.*

**A**L'ORIGINE DU référendum la Ligue vaudoise et par courroie de transmission le Centre patronal, ces deux institutions ayant une fixation particulière sur l'école, puis par voisinage le parti libéral. Le premier domino en avait déjà fait basculer deux autres. Puis vint le congrès de l'UDC et, divine surprise, celui du parti radical. Le premier domino avait fait basculer toute l'Entente vaudoise, qui entraîna 40% du corps électoral et puis l'effet s'arrêta là. Une majorité de 60% approuva le projet. Pourquoi?

## Nouvelles formes de démocratie

Les députés, radicaux et UDC, s'étaient clairement engagés; ils ne se sont pas reniés; leur électoral a estimé qu'ils connaissaient mieux le sujet que les congressistes d'un soir. Mais, si les mots d'ordre des partis jouent un rôle,

ils ne sont qu'un des faiseurs d'opinion. La presse écrite a fait un excellent travail d'information; l'Association des parents d'élèves s'est vigoureusement engagée; et les citoyens, très nombreux dans les débats, venaient par eux-mêmes se forger un jugement.

Les partis devraient analyser ces nouvelles formes de la démocratie. Le parti radical a réuni un congrès pour avoir l'avis de la base qui a recommandé «oui» à la loi sur le travail et «non» à EVM. Au vu des résultats des votations, il peut s'interroger sur la représentativité de cette base ou de sa capacité d'écoute de la population.

Jean Jacques Schwaab comme responsable politique de cette réforme a reçu du peuple une légitimité. Elle lui permettra, avec autorité, d'entraîner le corps enseignant (dans certains cas de le faire bouger) et de faire passer la réforme de la loi dans la vie scolaire. Les victoires ne se gagnent que sur le terrain. ag

## DANSEUSES ÉTRANGÈRES

# Trois petits tours et puis reviennent

**E**LLES SONT ENGAGÉES pour distraire le client esseulé en esquissant quelques pas de danse et en se déshabillant. Entre les numéros, elles veillent à ce que le consommateur n'oublie pas de boire. Certaines se livrent à la prostitution. L'an passé nous avons ouvert le dossier des artistes de cabaret (DP 1213, 1214, 1215), des jeunes femmes du tiers-monde et de l'est européen, attirées par le rêve occidental et prises dans le filet des puissantes filières mafieuses.

## Payer pour pouvoir se déshabiller

Depuis, la Confédération a pris quelques mesures: contingentement des autorisations, salaire et âge minimum. Des cantons, irrités par les lenteurs de Berne, ont tenté un pas de plus. Ainsi Saint-Gall et Appenzell Rhodes extérieures n'acceptent plus

que des danseuses en provenance de l'Union européenne et des pays de l'AELE. Le chef de la police saint-galloise des étrangers est convaincu de l'efficacité de cette mesure. Le nombre des autorisations délivrées a chuté, - 12 danseuses pour un contingent de 117. 150 effeuilleuses brandissent le passeport suisse: des Russes, des Tchèques, des Brésiliennes et des Dominicaines, des Thaïlandaises aussi, mariées à des Helvètes à l'esprit large. Un mariage qui leur a coûté entre 20 et 30 000 francs, selon le Centre d'information pour les femmes du tiers-monde à Zurich. Elles paient pour pouvoir se déshabiller et se déshabillent pour rembourser leur dette.

Mais les tenanciers ne sont pas satisfaits, les clients non plus qui désertent les lieux nocturnes de ces cantons au profit des cabarets des cantons voisins, où les filles sont plus jeunes et moins farouches. jd

# Pour une nouvelle économie du temps

*Diverses expériences sont tentées, diverses propositions sont avancées, tant par les milieux économiques que syndicaux ou*

*universitaires, pour tenter de remédier au «travail perdu». Cette rubrique tente d'en faire l'écho.*

**L**A CONCURRENCE INTERNATIONALE contraint les entreprises à rationaliser leur processus de production. Mais ces gains de productivité aggravent le chômage, mettent en péril la sécurité sociale et minent les fondements mêmes de nos sociétés. Pour Hans Ruh, professeur d'éthique sociale à Zurich, il est temps de concevoir des modèles alternatifs.

Le plein emploi, tel que nous l'avons connu ces dernières décennies, est probablement terminé: le temps nécessaire à la production des biens marchands ne cesse de diminuer et la relance par une croissance quantitative n'est ni possible ni souhaitable. Pourtant cette économie rationalisée et compétitive ne répond de loin pas à tous les besoins humains. Comment faire pour que soient fournies ces prestations sociales, environnementales, humaines pourtant indispensables ?

## Une allocation pour tous

Pour Hans Ruh, il s'agit d'imaginer une nouvelle économie du temps qui

## Temps de vie, temps de travail

**E**N RUPTURE AVEC le dualisme travail/loisirs, Hans Ruh propose un modèle du temps des activités humaines plus diversifié:

- Les loisirs: vacances et temps libre pour le repos.
- Le travail rémunéré: en règle générale, 20 heures par semaine.
- Le travail personnel: celui que l'on accomplit pour soi – ménage, soins, culture, formation, réparations, construction... – et qui est créateur de sens et d'autonomie.
- Le travail social obligatoire.
- Le travail social bénévole.
- Le temps pour soi: temps qu'on accorde à son corps et à son âme.
- Le temps de la reproduction: toutes les activités consacrées à la nouvelle génération.

valorise les activités porteuses de sens. D'où l'idée d'un revenu de base alloué à chaque personne, sans contre-prestation. Une allocation qui, dans les conditions actuelles, devrait se monter à 1 500 francs par mois. L'éthicien zurichois attribue deux fonctions principales à ce revenu de base: tout d'abord rompre avec une dynamique perverse qui voit augmenter le nombre des chômeurs et des personnes dont le salaire ne permet pas de vivre correctement; ensuite encourager un mode de vie plus modeste et écologique: par exemple une famille de paysans pourrait sans problème se vouer à l'agriculture biologique grâce à l'allocation de 3 000 francs versée aux conjoints

## Un service social obligatoire

Par ailleurs Hans Ruh préconise un service social obligatoire de trois ans: une année à l'âge de 20 ans, une année sous forme de périodes plus brèves au cours de la vie active et une année juste avant ou après la retraite. Ce service, en libérant des places de travail, contribuerait à la lutte contre le chômage. Il faciliterait également la socialisation des jeunes et, de manière plus générale, renforcerait les liens sociaux. Les activités accomplies dans le cadre de ce service? Des services de nature environnementale, humaine et sociale, intenses en travail et donc coûteux, et pour cette raison trop peu présents voire inexistantes sur le marché.

## Projets des communes

Ce deuxième marché du travail, créé par le service social obligatoire, Hans Ruh le conçoit comme un marché fonctionnant sur la base de projets et piloté prioritairement par les communes. Ces dernières encouragent et

Sur le thème du chômage et de l'aménagement du temps de travail, DP a publié un numéro spécial, *Les temps du travail*, disponible auprès de la rédaction au prix de 5 francs.

mettent au concours des projets qu'elles financent conjointement avec des entreprises et des associations privées. Ce deuxième marché est indispensable parce que le premier ne fournit pas suffisamment d'emplois et n'offre pas toutes les prestations indispensables à la société. De plus, parce qu'il implique un autre rapport au travail et des relations sociales moins conflictuelles, il devrait permettre d'abaisser sensiblement les coûts sociaux et économiques fixes: santé, environnement, sécurité. *jd*

Hans Ruh, «Die Zukunft gestalten: Zeit für neue Zeitökonomie», *Basler Zeitung*, 4 octobre 1996

## PARTENAIRES

## La Cardinal et les chemins de fer

**L'**ESPRIT D'ENTREPRISE souffle sur les régies fédérales. On le savait pour les PTT, on en a aujourd'hui confirmation pour les CFF. Pour preuve, ce... on pourrait presque dire tract, dans les présentoirs publicitaires de la gare: «Venez soutenir Cardinal – tous à Rheinfelden le samedi 30.11.96».

Suivent les horaires de deux trains spéciaux au départ de Lausanne. Et, en bas de page, le prix, tout aussi spécial, qui ne vous permettrait même pas, en temps normal, d'aller boire une bière à Romont depuis Lausanne: 10 modestes francs. Certes, la présentation est encore du style vieillot – sur feuille jaune des voyages organisés CFF avec «animation surprise à midi et musique dans le train au retour» – mais l'invitation est claire et le logo des CFF bien placé, en haut à droite.

Au fond, les baisses de salaire aux CFF rapporteront peut-être plus que prévu à la régie: aux économies escomptées viendront s'ajouter les bénéfices des trains spéciaux organisés pour aller protester à Berne. Où l'on voit qu'il n'est pas nécessaire d'être libéralisé pour être entreprenant. *pi*

# Que cache la comptabilité des

*L'UBS vient d'annoncer à son tour, après le Crédit Suisse et la SBS, qu'elle restructurerait son organisation et surtout qu'elle constituait des provisions d'une importance telle que l'exercice 96 sera dans le rouge, quand bien même le profit ordinaire de l'année est excellent. Comment comprendre? Artifice comptable ou dégradation alarmante de l'économie suisse?*

**L**ES RESTRUCTURATIONS BANCAIRES SONT à double face, comme Janus. Côté bourse, côté opinion publique. Pour les actionnaires il faut faire la preuve que la rentabilité va augmenter, notamment le bénéfice par tête (de personne occupée). Plus la rationalisation sera forte, mieux se portera le cours de l'action. Pour l'opinion publique les suppressions d'emploi sont reçues comme un scandale; des sacrifices de vie active sur l'autel du bénéfice.

## Soigner son image?

Les banques gèrent mal cette ambiguïté fondamentale ou alors elles forcent l'effet d'annonce. Ainsi le Crédit Suisse qui fait savoir qu'il licenciera 3 500 personnes, soit le 15% de son personnel; ainsi la SBS qui fait tomber 1 700 postes correspondant au 13%. Ou elles modèrent l'épuration, ainsi l'UBS qui ne prévoit «que» 800 suppressions d'emploi, soit le 3,7%. Chose curieuse, alors que cette politique a déjà été mise en œuvre, les chiffres des personnes occupées ne traduisent pas des éliminations aussi brutales. Probablement faut-il tenir compte des créations de poste et du souci (voyez le Crédit Suisse!) de soigner son image

boursière par l'annonce anticipée et gonflée de mesures à l'américaine, ce qui, vu l'enjeu, est particulièrement indécent.

## Pourquoi tant de provisions?

Les provisions doivent couvrir les risques repérables sur les crédits et les gages. Or depuis 1990, depuis le début de la récession, les banques (elles en ont d'ailleurs l'obligation) ne cessent de provisionner; ou alors d'essuyer des pertes. On se souvient du choc créé par la Commission fédérale des banques qui évalua à 19 milliards les provisions sur crédits hypothécaires. La banque nationale, quant à elle, estime à plus 50 milliards sur cinq ans (évaluation 95) les pertes et provisions, tous crédits confondus.

Mais pourquoi ces sommes gigantesques ne suffisent-elles pas? Le raisonnement simple serait de dire: une fois que c'est fait, c'est fait. Voilà pour les crédits anciens. Quant aux crédits nouveaux, il suffit d'une prudence renforcée dans l'octroi, prudence échaudée qui, on ne le voit que trop, est la nouvelle sagesse des banques.

Or, démentant cet apparent bon sens, les grandes banques ont provisionné en 96 de manière extraordinai-

## Qui paie? Les actionnaires ou les contribuables?

**A** LA FIN DU premier semestre, l'UBS annonçait un bénéfice net de 1,1 milliard. Sur cette base, et avec des provisions conformes à l'ordinaire, un bénéfice de 1,8 milliard pourrait être escompté. Les provisions extraordinaires déséquilibreront les comptes et feront apparaître une perte de 1,3 mia. Malgré cela, les actionnaires recevront le même dividende qu'en 95, sous prétexte que l'année a été bonne! On dissoudra donc partiellement une réserve fourre-tout (rubrique «autre réserve») pour les satisfaire.

On prélèvera encore sur la réserve pour risques généraux 700 millions. Et enfin, puisque l'exercice sera déficitaire, on paiera moins d'impôts. En tout cas une centaine de millions économisés, selon notre estimation à partir des données publiées par la NZZ (27.11).

Les fonds propres de la banque passeront de 23 milliards à 21,5.

Dès lors, deux questions:

- La Commission fédérale des banques estimera-t-elle la relation fonds propres et engagements de la banque suffisante ou exigera-t-elle que les fonds propres soient renforcés, notamment par une augmentation du capital actions?
- Le fisc acceptera-t-il qu'une opération comptable efface, sur un seul exercice, 1,8 milliard de bénéfice imposable? L'Etat, donc les contribuables, subventionnera-t-il l'UBS, garantissant à ses actionnaires le même dividende que s'il y avait eu bénéfice?

# Banques commerciales?

re. Le Crédit Suisse - Banque populaire a viré environ 6 milliards de crédits à risques dans une «société-asile» Vertika. La SBS augmente de 2 milliards ses provisions. L'UBS annonce 3 milliards. Pourquoi cette accélération? Deux explications qui sont complémentaires.

Première explication. Epurer si radicalement, que ce serait alors vraiment, une fois pour toutes! Et profiter d'un exercice favorable (96) pour le faire. A l'avenir, les bénéfices seront libérés de la charge trop lourde des provisions. Le rendement des fonds propres apparaîtra excellent en comparaison internationale, entre 10 et 20%. La bourse ronronnera.

Deuxième explication. Après 6 ans consécutifs de récession, la situation s'est encore détériorée dans les deux secteurs essentiels: prêts hypothécaires et prêts commerciaux. Des immeubles ont pu perdre, année après année, 10% de leur valeur, en tout de 20% à 40%. Au-delà de 20%, cela signifie que les seconds rangs deviennent des risques totaux et même que le risque mord sur le premier rang. Quant aux entreprises, les banques répugnent, s'il s'agit de clients de longue fidélité, à les acculer à la faillite; elles acceptent non sans exigences de les «supporter». Les provisions exceptionnelles signifient donc une détérioration en profondeur de l'économie suisse.

Ce diagnostic est à prendre au sérieux. Si la SBS a justifié ses provisions par la mise en place d'une évaluation proche des méthodes actuarielles, l'UBS a mis au travail cet été une centaine d'experts qui ont procédé par sondage ciblé. La provision n'est que la projection, à l'échelle de l'ensemble de la banque, du résultat de leur travail. C'est l'analyse la plus réelle qui soit de la situation économique suisse.

## Leçons

On peut se réjouir qu'une banque, telle l'UBS, puisse faire les a-fonds avec ses ressources propres. Mais la question demeure: que peuvent faire, que feront d'autres banques moins bien pourvues de réserves et de capacité de profit?

De surcroît, éponger des pertes, se prémunir contre des risques ne crée pas de nouvelles richesses. Des mesures de relance sont-elles devenues nécessaires? C'est la question vitale que pose

la nouvelle politique des banques; elles provisionnent raisonnablement leurs opérations avec l'étranger; le problème est donc avant tout intérieur. Il serait urgent que l'autorité politique reçoive toutes les données, celles du secteur industriel, celles du secteur bancaire pour qu'elle puisse décider en toute connaissance de cause des formes d'une relance et de sa justification. Les provisions extraordinaires de 96 sont un avertisseur. Qui l'entend? ag

## SALAIRES

### Qui est privilégié?

IL EST DE bon ton de railler ces fonctionnaires dont les salaires augmentent annuellement et automatiquement. Ceux que le langage populaire persiste à appeler des ronds-de-cuir seraient ainsi des privilégiés en comparaison des employés du secteur privé.

Une image au moins partiellement démentie par les chiffres: ainsi, dans le secteur privé, un employé ayant passé vingt ans dans la même entreprise touchait en 1994 un salaire de 48% plus élevé que celui d'un employé comptant deux ans de service ou moins (6062 francs contre 4091); dans le secteur public cette différence est de moitié moins élevée: 24% (6 399 francs contre 5 172). Elle s'explique certes par un salaire initial plus élevé, mais aussi par un blocage des augmentations annuelles après une certaine durée.

Les augmentations régulières de salaire, même si elles ne sont pas automatiques, sont donc plus marquées dans le privé que dans le public. Une indication à rappeler à celles et ceux pour qui le privé sert de modèle universel.

Il reste pourtant vrai que l'automatisme des augmentations annuelles (on ne parle pas ici de la compensation du renchérissement, parfaitement légitime) et, surtout, leur durée limitée, ne sont plus guère défendables. Car quel est le but poursuivi? S'il s'agit de récompenser l'expérience et les compétences acquises, il existe des moyens plus fins de les mesurer que le temps passé à un emploi. Et s'il s'agit d'encourager les employés et les employées à ne pas changer de travail, il est ridicule de ne plus récompenser la fidélité après quinze ans... pi

## Oubliés

LA SURVEILLANCE DE la presse pendant le conflit 1939-1945 limitait la communication mais ne l'interrompait pas. C'est ainsi qu'une presse clandestine d'extrême-gauche diffusait des informations sans contrôle des autorités. Alors que deux journaux allemands, le quotidien socialiste zurichois *Das Volksrecht* et l'hebdomadaire de gauche *Die Nation*, lançaient des attaques contre le Comité International de la Croix Rouge «dans la personne de ses principaux dirigeants», le *Bulletin socialiste*, organe clandestin, publiait dans son édition de novembre 1943 un article intitulé «La Croix-Rouge Internationale et les prisonniers russes». Le Dr. Ernest Gloor (1893-1964) répondit à cet article par une brochure. Celui qui fut premier syndic socialiste de Renens en 1933 et Conseiller national tout d'abord socialiste puis de la Fédération socialiste suisse de 1931 jusqu'à la privation de son mandat en juin 1941 (avec les trois autres élus de la FSS considérés comme indignes de siéger) manifestait ainsi publiquement sa rupture avec ses anciens amis de la tendance socialiste représentée par Léon Nicole. Pour défendre l'action du CICR, Ernest Gloor prenait prétexte d'une lettre du 4 décembre 1943 d'un citoyen néerlandais J. du Plessis. Il défendait l'action du CICR et montrait les confusions faciles avec la Ligue des Croix-Rouges et la Croix-Rouge suisse qui ont aussi leur siège dans notre pays.

Point par point le Dr Gloor reprenait les accusations et citait le «travail gigantesque» du CICR.

L'action commencée à Solférino faisait donc, même pendant la guerre, l'objet de critiques publiques. cfp

Dr. E. Gloor, *Le Comité International de la Croix-Rouge et les prisonniers de guerre soviétiques, Réponse à un étranger*, éditions «L'Avenir» Renens, décembre 1943. cfp

# Naïveté sociale-démocrate

**Les objectifs à atteindre pour sauver le service public présentés par Jean-Daniel Delley, dans DP 1279 ne font pas l'unanimité. Réaction**

DANS L'ÉDITO du 28 novembre 1996, M. Delley réalise un éditto presque «piletien», rejetant dos à dos les libéraux et les défenseurs du service public, unis par la même naïveté. On attend, après ce jugement audacieux, une démonstration solide et rigoureuse, dont la simple lecture ferait rougir de honte les centaines d'intervenants de tous pays qui, d'après M. Delley, rivalisent de naïveté sur cet enjeu de société.

A vrai dire, on est bien déçu. En fait d'arguments, ce que *Domaine public* nous sert, c'est un condensé de lieux communs mille fois ressassés: les entreprises de services publics que la population a financées et dont elle jouit depuis des décennies devraient passer dans le domaine marchand et servir désormais les intérêts des actionnaires.

## Propos naïfs

M. Delley évoque le Congrès de Davos du PSS, où, au cours d'un long débat sur le service public, se sont exprimés des défenseurs du service public, investis selon lui de la «foi inconditionnelle de ceux pour qui le salut ne peut venir que de l'Etat». Pourtant leurs textes posent comme condition à toute libéralisation du marché des télécommunications en Suisse que Telecom PTT reste 100% publique, que le service universel lui soit attribué et que la poste continue de recevoir une part de ses bénéfices pour couvrir ses services déficitaires. Aucune revendication donc à la collectivisation des moyens de production, pas même la demande que le reste du marché des télécommunications (vente d'appareils, Internet, téléphonie mobile, etc.) soit soumis au monopole public.

Penser que l'entrée de PTT Telecom dans les marchés internationaux est conditionnée par sa privatisation est absurde. M. Delley a la «naïveté» de défendre ce point de vue et donne lui-même la liste impressionnante des participations des PTT dans les sociétés étrangères de télécommunications. Tout ceci a pourtant été réalisé avec le statut actuel d'entreprise d'Etat. Il reste par

ailleurs à démontrer en quoi ces investissements servent les intérêts collectifs, suisses ou étrangers. En outre Peter Bodenmann a cité en exemple à Davos, l'entreprise suédoise de télécommunications, qui demeure entièrement publique et largement bénéficiaire, sans que cela semble gêner l'Union européenne et encore moins les Suédois.

## Sur un nuage

Comment défendre le projet suisse de privatisation partielle, dont on veut nous faire croire qu'il laissera Telecom PTT majoritairement aux mains de l'Etat, alors que le message du Conseil fédéral annonce déjà pour bientôt la privatisation complète? Comment croire à la limite des 2 kilos dans le trafic postal, alors que le Conseil fédéral s'octroie la compétence de réduire sans contrôle cette limite? Comment croire aux vertus de la concurrence des entreprises de transport de voyageurs par rail, quand on connaît la misère du chemin de fer aux Etats-Unis et en Angleterre?

On est en droit d'attendre de ceux qui défendent ces projets de libéralisation partielle une approche politique cohérente et crédible de ces secteurs décisifs. Or rien de tout cela. Reproduisant le discours nuageux du conseiller fédéral Leuenberger, M. Delley cherche à se situer dans une sorte de juste milieu où une foi... naïve lui fait décréter que le monopole public est parfois nécessaire, parfois archaïque, la privatisation parfois indispensable et parfois néfaste. Il est difficile d'identifier les critères politiques qui peuvent fonder ces différences d'appréciation, à part le fait que ce sont les secteurs rentables qui nécessitent une privatisation et les secteurs non rentables qui doivent rester publics.

Ce juste milieu n'en est donc pas un; c'est une adhésion masquée et progressive aux thèses néolibérales. Les milieux qui attendent de se jeter sur ces secteurs à haut potentiel de rentabilité savent en effet que la démocratie directe est une menace pour leur démarche, c'est pourquoi ils se contentent de textes légaux flous et prétendent «équilibrés»; ils laissent volontiers une forte marge de manœuvre au gouvernement, dont ils savent qu'il sera coopératif le moment venu. C'est pour cela que l'aveuglement de certains sociaux-démocrates est désastreux. Cette fois, en effet, des milliers de places de travail et la qualité de services indispensables au fonctionnement démocratique et à la cohésion du pays sont en jeu.

## Une vraie position politique

Dans cette affaire, les trois grandes entreprises à dominante américaine qui veulent se partager les télécommunications mondiales ne sont pas naïves; que dire en revanche des mille «experts» arrogants qui attaquent les «monopoles» nationaux prétendument archaïques et inefficaces, comme s'il valait mieux leur voir se substituer un monopole privé mondial! Quant à ceux qui s'opposent à cette tendance, ils ont longuement étudié ces questions et les projets de lois du Conseil fédéral, ils ont parlé aux employés concernés, ils arrivent à la conclusion que le danger est grand.

C'est bien de cette confrontation aux réalités sociales et économiques que peut naître une vraie position politique et non de la haine moralisatrice des conflits, ou de la soumission aveugle à ce qui se présente comme un simple enjeu technologique.

Pierre-Yves Maillard, président du Parti socialiste lausannois

## Coton précolombien

**L'article de GE, dans DP 1277, «Balles de couleur dans les champs de coton» a suscité un commentaire.**

J'INVITE L'AUTEUR à visiter à Lima le musée Amano. Cette visite lui permettra d'admirer l'art du tissage des civilisations précolombiennes de la côte pacifique du Pérou et de constater que le

coton produisait non seulement des fibres blanches mais aussi des tonalités brunes et par là même contrer le communiqué de Biotechnology.

Mieux, ces espèces ont survécu. Dans le nord du Pérou on continue à produire, bien qu'en quantité limitée, mais sans la manipulation génétique de Calgene et Monsanto, du coton à fibre brune.

Emilio Luisoni, architecte, Genève

# Retour au travail intermittent, surtout pour les femmes

*En lien avec l'exposition «Travaille qui peut», présentée au Musée historique de la ville de Lausanne, s'est tenu le samedi*

*30 novembre, à l'Université, un colloque sur «sortir du chômage: un nouveau contrat social».*

IL EST ÉTRANGE de se rendre sur le site universitaire de Lausanne, à Dorigny, un samedi matin. Pas de voitures, pas de voix, peu de lumières, presque personne: c'est un no man's land aux portes de la ville. Il y a pourtant du monde dans la salle réservée au colloque: la plupart sont probablement des étudiants qui font des heures sup. On trouve quelques universitaires, quelques chômeurs et travailleuses sociales, mais apparemment pas d'élus, aucun responsable des milieux économiques, et presque aucun journaliste. Il y a certainement quelques personnes au chômage, mais lesquelles?

## Le chômage, phénomène social

Le colloque commence avec Christian Topalov, de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Il s'attache à mettre en évidence la création du concept de «chômage». C'est au début du siècle que le «chômage» devient défini sociologiquement. Avant cela, il désignait toutes les journées sans travail et sans salaire, sans différenciation des causes (maladie, météo, paresse, etc.).

Un recensement des chômeurs est fait en France au début du siècle. On découvre que des variables sociales accompagnent les fluctuations du nombre des chômeurs: le chômage est par conséquent un phénomène social, – et les facteurs individuels n'ont aucune importance sur le phénomène. Ce nouvel «objet scientifique» établi, on s'efforça de catégoriser cette population hétéroclite: la catégorisation aide à penser la réalité; elle aide à distinguer et à souligner, dans le même mouvement, ce qui est normal et ce qui est marginal.

C'est ainsi qu'en Angleterre l'économiste Marshall distingue parmi les unemployed, les chômeurs occasionnels, bons pauvres éloignés temporairement du circuit économique par le fonctionnement normal de ce dernier, et les chômeurs systématiques, mauvais pauvres, inadaptés qui constituent une véritable maladie du corps social. Un autre Anglais, Beveridge, repéra le

problème de l'emploi intermittent. Contre ce fléau économique, des bureaux de placement devaient s'efforcer de discipliner les travailleurs et les pousser au travail régulier.

On voit ainsi, en germe, la constitution d'un paysage qui nous est devenu familier. Si ce n'est que ce long effort pour domestiquer les salariés, à peine abouti, est remis en cause, – les salariés doivent maintenant revenir à des formes de fonctionnement intermittent (flexibilité, travail occasionnel et précaire).

La volonté de trier le bon grain et l'ivraie subsiste, la grille de répartition des «clients» de nos nouveaux Offices régionaux de placement illustre bien ce double mouvement: aide aux chômeurs, victimes de la crise, et désignation, par des catégories dégressives, des inutiles et des marginaux.

## Sur-chômage et sous-emploi

Margaret Maruani, du CNRS, relève tout d'abord qu'on ne peut se limiter à voir le chômage comme un stock. Si on le considère comme un flux, on s'aperçoit que 47% des actifs en France ont été, brièvement ou non, au chômage. Le chômage pèse donc plus lourdement que ce que l'on pense habituellement sur le monde du travail, sa force de chantage est réévaluée: pression sur les salaires, redéfinition du temps de travail, rejet hors de la sphère active.

Cette pression s'exerce-t-elle uniformément sur le corps social? Le découpage fréquent par tranches d'âges qui sert à étudier le chômage cache des inégalités de sexe et de classe. Les femmes, ces «voleuses d'emploi», ont été intégrées massivement dans l'économie pendant les trente dernières années. Il était même devenu normal de travailler et d'avoir des enfants. Le retour de manivelle n'en est que plus douloureux: elles sont davantage touchées par le chômage que les hommes.

Margaret Maruani met l'accent sur l'utilisation stratégique du temps partiel pour renvoyer les femmes à la maison. Elles sont les premières «bénéfi-

ciaires», forcées, de ce qui veut passer pour un progrès social. Ce temps partiel pose pourtant de sérieux problèmes: d'abord, puisqu'il leur est quasi réservé, ce statut les fait passer de travailleuses à celui de demi-travailleuses; ensuite il pose des problèmes de survie, puisqu'il touche surtout des classes peu favorisées, un faible salaire qui est réduit commence à ressembler à de l'argent de poche; enfin, il s'effectue souvent le samedi, en fin de journée ou en nocturne: ce temps partiel n'est pas une libération du plein temps, il cantonne les femmes dans des horaires qui ne se conjuguent pas avec un temps social. Le temps partiel des femmes est particulièrement utile comme réservoir de travail: il génère un gros potentiel d'heures supplémentaires à disposition, – et une soumission appréciable des travailleuses qui cherchent un complément à leur rémunération.

Cette pression sur l'emploi pourrait préfigurer une «féminisation» du monde du travail, c'est-à-dire une homogénéisation par le bas, cachée par les discours sur le partage du travail.

## Pour une université visible

Un colloque tel que celui-ci, fait de regards divers, de débats ouverts, montre ce que pourrait devenir l'université. Lieu de rencontre des savoirs, elle pourrait, à l'abri des superficialités médiatiques mais en prise avec ce qui occupe la cité, devenir un espace privilégié de réflexion. Les sciences humaines, prétendument molles et périodiquement remises en question, pourraient conquérir un statut plus enviable en démontrant plus visiblement leur utilité sociale. cp

Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Albin Michel, 1994, 626 p.

Margaret Maruani, Chantal Nicole-Draucourt, *Au labeur des dames: métiers masculins, emplois féminins*, Alternatives, 1989, 191 p.

Margaret Maruani, *Mais qui a peur du travail des femmes?*, Syros, 1985, 175 p.

# Vingt quatre portraits au travail

**Maints ouvrages de photos ont exploré le thème de la simultanéité: publication de photos exécutées le même jour dans des lieux distincts par différents photographes;**

**ou alors celui de la durée: photographies faites chaque jour au même endroit par le même photographe. Mais l'exercice est plus rare dans l'écriture**

**C** E PROCÉDÉ EST devenu assez banal dans l'édition photographique. Il l'est moins dans l'écriture. Les Editions d'en bas ont fait œuvre originale avec *Jour Ouvrable* décrivant le travail pendant une heure de 24 personnes sur une période de 24 heures quelque part en Suisse.

De minuit à une heure, on suit l'activité d'un chef d'équipe d'une usine d'acides à Schweizerhalle. D'une heure à 2 heures du matin, c'est le tour de Mme Bachmann, auxiliaire à l'imprimerie du *Bund*, à Bümplitz, puis vient le tour du chef de gare d'Arth-Goldau de 2 à 3, et ainsi de suite pendant deux tours d'horloge.

## La Suisse des petites gens

Qu'on se rassure, la Suisse romande n'est pas oubliée. Entre 6 et 7, c'est une frontalière à la douane de Moillesulaz. Plus tard, il sera question d'un employé de Caritas à Delémont, d'une ouvrière licenciée par Tavano à Genève

ou d'un ouvrier de Bassecourt tard le soir. On l'a compris, c'est la Suisse des petites gens qui est décrite dans cet ouvrage. On n'y trouve pas les créateurs d'entreprise High Tech qui pavoisent dans *Bilan*, ni les journalistes, les enseignants ou les cols blancs. Les immigrés sont très peu présents. Ils sont les interlocuteurs des héros de certaines de ces tranches de vie, mais sont rarement au premier plan.

Une initiative de la FTMH est à l'origine de ce livre. Les 24 portraits sont tracés par une douzaine de journalistes différents. Chez les Romands, Gilbert Musy ou Valérie Bory ont participé à la rédaction. Ils nous peignent une Suisse en voie de disparition, le pays des bos-

seurs, des professionnels fiers de leur savoir-faire. Cet univers de gens ni trop bas ni trop haut dans l'échelle sociale, qui a fait la force du pays et qui disparaît peu à peu, vaincu par les activités de services et la mondialisation.

Difficile, donc, de se défaire d'une vague nostalgie. Cet univers de champignonnières du samedi, de bavardage du lundi sur les matchs de la veille dans un coin de l'atelier, de photos de pin-up d'avant le féminisme, de bouteilles dissimulées derrière les stocks d'agrafes, des mots et des choses engouties à jamais, *je me souviens.* *ig*

*Jour ouvrable, Une journée dans le monde du travail en Suisse*, éd. d'En bas, 1996

## CONSEIL DES ETATS

# Et que ça saute!

**S**ANS OPPOSITIONS, le Conseil des Etats s'est prononcé la semaine passée pour faire voler en éclat la régale des poudres. Depuis la Constitution fédérale de 1848, le commerce et la production de poudre de guerre est l'affaire exclusive de la Confédération. Celle-ci s'assurait une poudre de bonne qualité, en quantité suffisante, en même temps que quelques revenus: un émolument régulier. Actuellement la régale des poudres ne s'exerce plus que sur la poudre noire, la Confédération délivre par ailleurs des autorisations d'importer ou de fabriquer, contre émoluments (900 000 francs en 1994). Chacun sera libre de fabriquer ces produits, en conformité toutefois avec la Loi sur les explosifs et la Loi sur le matériel de guerre.

Les sept personnes employées à la poudrière d'Aubonne n'auront pas besoin de se mettre en pétard, puisqu'elles seront engagées par la SM/ESM (Entreprise suisse de munitions Wimmis). Ainsi, ce vestige jugé incongru dans une économie qui se libéralise, ce symbole va exploser quand le peuple l'acceptera en votation.

Le Conseil des Etats veut dynamiter cette régale; espérons qu'il désamorce-

ra la bombe posée par le Conseil National: la pulvérisation du droit au chômage pour les jeunes.

Est-il prudent de jouer avec le feu? La recette de la poudre est disponible sur Internet. *cp*

## Médias

**L**ES NOUVEAUX ABONNÉS au *Sonntag-Zeitung* qui ont répondu à une récente proposition d'abonnement ont une chance de gagner 20000 m<sup>2</sup> de terrain à Halifax (Canada). Le tirage de l'heureux gagnant aura lieu à la mi-novembre.

**C**LAUDE CANTINI vient de publier, en italien, une brochure intitulée *La stampa italiana in Svizzera (1756-1996)*. C'est une énumération commentée des dizaines de journaux et de revues manifestant la présence italienne dans notre pays. Toutes les tendances ont eu leurs organes. Il y a même eu des journaux clandestins que l'auteur a su repérer. C'est le 8e numéro des *Quaderni di Agorà* édités par la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse. (adresse utile: case postale 7330, 8023 Zurich) *cfp*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)  
Rédaction:  
Claude Pahud (*cp*)  
Géraldine Savary (*gs*)  
Ont collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (*ag*)  
Jacques Guyaz (*ig*)  
Pierre Imhof (*pi*)  
Charles-F. Pochon (*cfp*)  
Composition et maquette:  
Claude Pahud, Françoise Gavillet,  
Géraldine Savary  
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier  
Administrateur délégué: Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens  
Abonnement annuel: 85 francs  
Etudiants, apprentis: 60 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9